

Réglementation des Rendez-Vous de la Création Francophone (RCF)

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les Rendez-vous de la création francophone se dérouleront pendant le Festival de la fiction de La Rochelle, sous la forme de présentations de projets de séries TV en développement par leur équipe créative.

Entre 15 et 20 projets de séries TV en langue française à vocation internationale seront sélectionnés. Ces projets seront présentés par leurs producteurs(rices) et leurs auteurs(rices) à une douzaine d'investisseurs étrangers (distributeurs, diffuseurs, producteurs, investisseurs financiers) lors de rencontres individuelles d'une quinzaine de minutes chacune.

Les projets doivent être inscrits selon la réglementation décrite ci-dessous dans le respect des dates limites indiquées.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

- Le dossier de candidature doit être présenté par une **entreprise de production déléguée francophone**. Les candidatures émanant de particuliers (auteurs, scénaristes, etc.) ne seront pas acceptées.
- La candidature doit porter sur un projet de **série de fiction TV en langue française**, en phase de développement. Les projets de séries documentaires ou d'animation ne seront pas retenus.
- Ne sont éligibles que les séries de fiction constituées d'épisodes d'une **durée minimum de 20 minutes** chacun.
- Les projets déjà sélectionnés pour un autre marché ou un forum de coproduction ne pourront être retenus.

3. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Afin de soumettre un projet de série TV aux Rendez-vous de la Création Francophone, son producteur délégué doit l'inscrire avant la date limite fixée au **15 juin 2020 (18h)**, sous format PDF à l'adresse rcf@festival-fictiontv.com.

Les candidatures ne répondant pas au format ne pourront être prises en compte. Afin de valider l'inscription, les documents suivants sont demandés et doivent être fournis impérativement avant la date limite :



- Un dossier de présentation artistique du projet, de **5 pages maximum** (mini bible pouvant contenir les personnages, l'arc narratif...);
- CV des auteurs du projet (**1 page maximum**);
- Un planning de production provisoire;
- Un plan de financement;
- Une lettre de motivation (pourquoi souhaitez-vous participer aux Rendez-vous de la Création Francophone?);
- En annexe, une copie du contrat d'auteur;

Seules les candidatures rédigées en français seront acceptées. Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

4. SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets est réalisée par un comité de sélection constitué spécifiquement.

Elle sera établie à la majorité absolue et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

La sélection officielle sera annoncée par email par les organisateurs aux candidats en juillet 2020.

5. PARTICIPATION AUX RENDEZ-VOUS

Une fois qu'un projet est sélectionné, son représentant (i.e. le producteur(rice délégué.e) s'engage à être présent à La Rochelle le jour de l'organisation des Rendez-vous afin de présenter son projet et participer aux rendez-vous individuels.

Au préalable, le producteur(rice) de chaque série sélectionnée devra établir une version en anglais du dossier de présentation artistique de son projet, à ses frais, qui sera transmise aux participants étrangers selon un calendrier défini par les organisateurs des RCF.

Le festival offre au producteur(rice) délégué(e) et à l'auteur(rice) de chaque projet sélectionné une accréditation pour le Festival de la Fiction de la Rochelle 2020. En revanche les frais de transport et d'hébergement seront à la charge du producteur et de l'auteur.

La présentation d'un projet suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement et la présence des porteurs de projet (producteur délégué et auteur) lors de l'événement, prévu en septembre 2020 pendant le Festival de la Fiction.

6. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

Les documents envoyés lors de la soumission des projets qui n'auront pas été retenus resteront strictement confidentiels et ne feront l'objet d'aucune publication.